

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Zementprodukte:**

**SICHERHEITSKLEBER FLEXIBEL PLUS**

**FUGENGRAU**

**SICHERHEITSKLEBER**

**FLEXKLEBER**

**FLIESENKLEBER 410**

**FLEXKLEBER 420**

**TROCK'NER KELLER DICHTUNGSSCHLÄMME**

**FLEX-FLIESENKLEBER C2T**

**PROFI-FLEXKLEBER**

**FLIESENKLEBER**

**GROSSFORMATKLEBER WAND & BODEN**

**FLEXKLEBER XXL 470**

**FLEXKLEBER C2T**

**FLEXKLEBER 418**

**GROSSFORMATKLEBER**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

**Service émetteur / téléphone**

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: [technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

[technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Identification de l'importeur**

**Adresse**

Puag AG

Oberebenstrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

e-mail info@puag.ch

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H335

#### Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de sensibilisation respiratoire et/ou cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

#### Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Ciment Portland

#### Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### Informations relatives à l'étiquetage

Ces préparations sont considérées comme pauvres en chromates suivant Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII (47). La teneur de chromate liquide (VI) es inférieure à 2 ppm (mg/kg).

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

### 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

## 3.2 Mélanges

### Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>quartz (SiO<sub>2</sub>)</b>				
	14808-60-7 238-878-4 - -	-	>= 25,00 - < 50,00		% en poids
2	<b>Ciment Portland</b>				
	65997-15-1 266-043-4 - -	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Skin Sens. 1; H317	>= 25,00 - < 50,00		% en poids
3	<b>Ciment Portland, cendres volantes</b>				
	68475-76-3 270-659-9 - 01-2119486767-17	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Skin Sens. 1; H317	< 2,50		% en poids
4	<b>carbonate-de-calcium</b>				
	471-34-1 207-439-9 - -	-	>= 10,00 - < 25,00		% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

**Agent d'extinction non approprié**

Donnée non disponible.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Le ciment a une réaction fortement alcaline avec l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter la formation de poussières.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le matériau durcit à l'eau. Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Veiller à la bonne aération des locaux. Transporter seulement dans des emballages hermétiques. Avant l'utilisation, placer les sacs à la verticale et couper proprement la partie supérieure (coiffe). Verser la poudre avec précaution, en suivant les instructions, dans des récipients de mélange qui contiennent déjà de l'eau. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Aucun(e) n'est connu(e).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	238-878-4

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

	<b>2004/37/EC</b>		
	Respirable crystalline silica dust		
	VLE (8h)	0,1 (9)	mg/m <sup>3</sup>
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Siliciumdioxid, kristallin / Dioxyde de silicium cristallisé		
	VLE (8h)	0,15 a	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	C1A SSC	
<b>2</b>	<b>Ciment Portland</b>	<b>65997-15-1</b>	<b>266-043-4</b>
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Portlandzement (Staub) / Ciment Portland (poussière)		
	VLE (8h)	5 e	mg/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	S	
<b>3</b>	<b>carbonate-de-calcium</b>	<b>471-34-1</b>	<b>207-439-9</b>
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Calciumcarbonat / Carbonate de calcium		
	VLE (8h)	3 a	mg/m <sup>3</sup>

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.  
Matériau approprié Gants protecteurs imprégnés de nitrile

#### Divers

Vêtement de protection léger

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	solide		
<b>Etat</b>	Poudre		
<b>Couleur</b>	gris, blanc ou coloré		
<b>Odeur</b>	inodore		
<b>pH</b>			
Valeur	11,0	-	13,5
Température de référence		20	°C

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Remarque/s	solution saturée		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Valeur	>=	1200	°C
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Non applicable			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	2,9	-	3,2 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
<b>Densité apparente</b>			
Valeur	env.	1100	kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Valeur	env.	1,5	g/l
Température de référence		20	°C
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Viscosité cinématique</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

## 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
Donnée non disponible.			

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
CL50	>	6,04	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 436		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
Méthode	OECD 438		
Source	ECHA		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

1	Zementprodukte: SICHERHEITSKLEBER FLEXIBEL PLUS FUGENGRAU SICHERHEITSKLEBER FLEKKLEBER FLIESENKLEBER 410 FLEKKLEBER 420 TROCK'NER KELLER DICHTUNGSSCHLÄMME FLEX-FLIESENKLEBER C2T PROFI-FLEKKLEBER FLIESENKLEBER GROSSFORMATKLEBER WAND & BODEN FLEKKLEBER XXL 470 FLEKKLEBER C2T FLEKKLEBER 418 GROSSFORMATKLEBER
Voie d'exposition	Peau
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
NOAEC		1010	mg/kg bw/d
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
Donnée non disponible.

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>
Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
CL50	>	11,1	mg/l



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Durée d'exposition	96	h
Espèces	Danio rerio	
Source	OECD 203	

## Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
LE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

## Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
NOEC		50	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

## Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
CE50		22,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

## Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

#### Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	carbonate-de-calcium	471-34-1	207-439-9	75
2	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre ne contenant pas 1% particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

# Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** Zementprodukte:

**Code produit:** K-ZP

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 09.11.2023

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 02.11.2023

**Région:** CH

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 20275